



**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À LECLERCVILLE LE 10 MAI 2017 À 19H30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

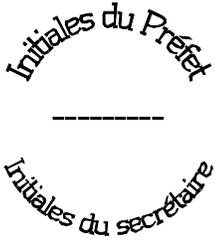
MUNICIPALITÉS

MAIRES

Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Maurice Sénécal
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Sylvie Fortin Graham
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Claude Fortin
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Renald Grondin
SECRÉTAIRE :	Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 1 -



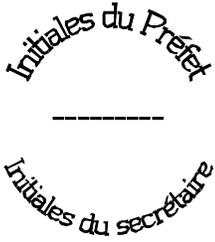
PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rencontre avec Madame Judith Riopel, le Gala JeunExcellence Lotbinière;**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 avril 2017
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 25 avril 2017
6. Lecture et adoption du procès-verbal du cogestion du 10 avril 2017
7. Affaires courantes
 - a) FDT volet pacte rural – suivi et projets;
 - b) Rapport des créances irrécouvrables 2016 (FLI);
 - c) Appel de projet 2017 - Fonds de développement des territoires;
 - d) Consultations FARR;
 - e) Option du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - f) Plan d'action triennal - Entente culturelle;
 - g) Entretien route verte – Remboursement;
 - h) Abonnement au réseau Can-Net de Cansel;
 - i) Hydro-Québec-Possibilités d'interconnexions supplémentaires avec le Maine et le Vermont;
 - j) Modernisation du processus –Matrice graphique;
 - k) Carte interactive;
 - l) Écocentre Deschaillons;
 - m) Redistribution des redevances – Nouveaux calculs;
 - n) Promotek-surveillance caméra;
 - o) Transport collectif-MTQ;
 - p) Appropriation de surplus – Département évaluation;
 - q) Vente pour taxes;
 - r) Compte rendu des comités;
 - s) Dossier services ambulanciers;
- 8. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC**
9. Aménagement du territoire et développement local
 - a) Analyse de conformité;
10. Correspondance, présentation du résumé

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

11. Comptabilité, comptes à payer

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

12. Affaires nouvelles

- a) Dossier Optilab;
- b) Nomination à l'agence des forêts privées;
- c) Communiqué journaux locaux;
- d) Conformité du projet de règlement 2017-005 – Saint-Édouard-de-Lotbinière;

13. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC

14. Levée de l'assemblée

147-05-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME JUDITH RIOPEL – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

Mme Riopel du Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière dévoile les finalistes du Gala JeunExcellence Lotbinière 2017. Ce gala, qui a pour objectif d'honorer les jeunes de 16 à 35 ans dans leur domaine respectif, en est à sa 6e édition. Le Gala aura lieu le 26 mai 2017 à 18h au Complexe des Seigneuries.

148-05-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 avril 2017.

149-05-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 AVRIL 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 25 avril 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

150-05-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 10 AVRIL 2017

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion de la MRC de Lotbinière du 10 avril 2017.

151-05-2017

ADOPTION RAPPORT DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2016

Attendu que la MRC de Lotbinière a délégué le CLD de Lotbinière quant à la gestion des Fonds FLI;

Attendu que les Fonds FLI n'apparaissent plus dans les états financiers du CLD de Lotbinière depuis le 20 avril 2015, mais que celui-ci en assure encore la gestion au nom de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le CLD de Lotbinière a tenu le 21 mars 2017 son conseil d'administration ainsi que son assemblée générale annuelle 2016;

Attendu que les états financiers audités en date du 31 décembre 2016 du CLD de Lotbinière ont été entérinés par les membres du CLD de Lotbinière présents lors de la rencontre du conseil d'administration et de son assemblée générale annuelle 2016;

Attendu que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a demandé au CLD de Lotbinière de prendre résolution quant au rapport de créances irrécouvrables pour le Fonds FLI;

Attendu que le rapport de créances irrécouvrables 2016 se résume par :

<u>Fonds local d'investissement (FLI)</u>	
Entreprise # 1	4 760,00 \$
Entreprise # 2	27 500,00 \$
Total pour le FLI	32 260,00 \$

Attendu que le comité exécutif du CLD de Lotbinière a pris résolution lors de sa rencontre du 10 mai 2017 quant à l'acceptation du rapport de créances irrécouvrables 2016 pour le Fonds FLI que présenté précédemment;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'accepter le rapport de créances irrécouvrables 2016 pour le Fonds FLI totalisant un montant de 32 260,00 \$ tel que présenté.

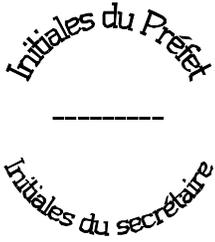
152-05-2017

APPEL DE PROJETS AU FDT

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont été consultés le 7 avril dernier lors de la tenue du forum des maires de la MRC de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce fut le moment de se prononcer sur différents aspects liés à l'appel de projets du FDT et que l'ensemble des maires a adhéré aux recommandations exprimées;

Attendu qu'il y a lieu de confirmer l'adhésion à ces recommandations pour planifier les activités des prochains mois et pour en informer les parties concernées;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter les huit recommandations suivantes en lien avec l'appel de projets au FDT :

Recommandation 1: *Maintenir un appel de projets en 2017 pour les volets régionaux et structurants et ne pas refaire de second appel de projets pour la portion non engagée en 2016 afin de laisser cette somme à la disponibilité de la MRC pour les grands chantiers identifiés;*

Recommandation 2: *Maintenir une enveloppe locale de 6 000 \$ par municipalité au FDT. Les municipalités doivent toutefois se rappeler que la MRC demeure responsable de ces montants et que c'est elle qui doit en faire la reddition de compte;*

Recommandation 3: *Affecter un montant à l'enveloppe régionale et structurante du FDT pour profiter d'opportunité d'entente entre les organismes du milieu et les gouvernements et/ou d'autres partenaires pour profiter de l'effet de levier d'une contribution conjointe.*

Recommandation 4: *Fixer le montant de l'appel de projets en cours d'exercice en soustrayant de l'enveloppe totale disponible, l'enveloppe locale et l'enveloppe de provision pour les ententes;*

Recommandation 5: *Parler dorénavant d'appel de projets au FDT et abandonner définitivement l'appellation Pacte-rural;*

Recommandation 6: *Revoir d'ici le prochain appel de projets, la politique de soutien aux projets structurants;*

Recommandation 7: *Continuer l'évaluation des projets de concert avec le comité permanent sous la responsabilité du CLD;*

Recommandation 8: *Annoncer le montant de l'appel de projets 2017 en juillet 2017 (pas de conseil en août) pour adoption des montants au conseil de la MRC de novembre 2017.*

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 5 -



153-05-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT RÉGIONAL (FARR)-PRIORITÉS RÉGIONALES

Attendu que les MRC de Chaudière-Appalaches sont interpellées pour cibler leurs priorités régionales communes en Chaudière-Appalaches;

Attendu que cette démarche se clôturera le 30 mai prochain lors d'une consultation des organismes;

Attendu que la MRC de Lotbinière dispose d'une planification stratégique et que les élus ont récemment participé à une démarche de priorisation de ses objectifs lors du forum des maires tenu le 7 avril dernier;

Attendu que la TREMCA a déterminé que ses priorités devaient se retrouver à l'intérieur des 5 axes suivants :

- Environnement, bioalimentaire et forêt;
- Transport;
- Tourisme et culture;
- Service de proximité, qualité de vie, développement des communautés;
- Économie Main-d'œuvre et immigration;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'accepter la liste des enjeux régionaux telle que présentée et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à la transmettre à la TREMCA par le biais du sondage qui s'adresse aux partenaires afin d'établir les priorités régionales en Chaudière-Appalaches.

154-05-2017

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Attendu qu'un montant de 8 664,47 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux sylvicoles en forêt privée, des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique ou des activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois;

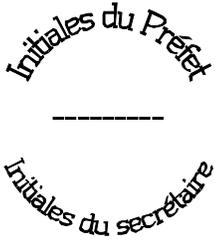
Attendu u'un montant supplémentaire de 3 600 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu que la MRC :

- élabore elle-même pour un montant de 8 664,47 \$ un ou plusieurs projets d'activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois (caractérisation des friches);
- élabore elle-même pour un montant de 3 600 \$ un ou plusieurs projets de travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

155-05-2017

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – REMBOURSEMENT AUX MUNICIPALITÉS

Attendu que la MRC de Lotbinière gère un tronçon de la Route verte #1 totalisant 25,6 km;

Attendu que le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports (MTMDET) du Québec a reconduit le programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé une demande d'aide financière au programme;

Attendu que la MRC de Lotbinière et les municipalités de Dosquet et de Saint-Agapit ont convenu d'un protocole d'entente sur l'entretien de la piste cyclable et des équipements du parc linéaire de la MRC de Lotbinière et sur le programme d'aide à l'entretien de la Route verte;

Attendu que la MRC de Lotbinière a reçu pour l'année 2016 une subvention MTMDET de l'ordre de 8 346 \$ dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Attendu que la municipalité de Dosquet entretient 11,9 km;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit entretient 13,7 km;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de rembourser les municipalités de Dosquet et de Saint-Agapit au prorata du nombre de kilomètres d'entretien soit :

Municipalité	Km entretenu	Remboursement total
Dosquet	11,90	3 880,89 \$
Saint-Agapit	13,70	4 465,11 \$

156-05-2017

ABONNEMENT AU RÉSEAU CAN-NET

Attendu que le service de géomatique a été mandaté par plusieurs municipalités et divers départements pour la réalisation de travaux d'inventaire du milieu;

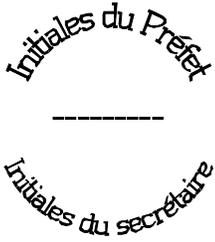
Attendu que la MRC possède déjà un GPS de haute précision (précision au centimètre);

Attendu que plusieurs municipalités sont mal desservies par le réseau RTK gratuit du Ministère Énergie et Ressources naturelles (MERN);

Attendu que la compagnie Cansel possède une station de référence virtuelle dans la municipalité de Laurier-Station;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que c'est la proximité avec cette station de référence qui nous permet d'augmenter le niveau de précision de nos relevés de terrain et de couvrir un plus vaste territoire;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser l'abonnement au réseau Can-Net de la compagnie Cansel au coût annuel de 995 \$ en plus des frais d'ouverture de dossier de 250 \$ (taxes en sus).

157-05-2017

ÉCOCENTRE DESCHAILLONS – ENTENTE DE GESTION ET BAIL

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite construire un écocentre dans la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent pour desservir le secteur nord-ouest du territoire d'application du PGMR 2015-2019;

Attendu qu'une entente relative à l'opération de l'écocentre doit être conclue avec la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent afin d'assurer le bon déroulement des opérations;

Attendu que l'écocentre sera situé sur un terrain appartenant à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent et que cette dernière offre de signer un bail de location de son terrain à coût zéro pour une durée de 5 ans et renouvelable par la suite pour une durée de 5 ans;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'autoriser Messieurs Normand Côté, préfet, et Stéphane Bergeron, directeur général, à signer l'entente relative à l'opération de l'écocentre avec la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent ainsi que le bail de location d'une durée de 5 ans.

158-05-2017

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC PROMOTEK

Attendu la proposition déposée par la firme Promotek pour le renouvellement du contrat de surveillance par caméras;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de renouveler le contrat avec la firme Promotek pour la surveillance par caméras.

159-05-2017

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET 2 – SUBVENTIONS AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

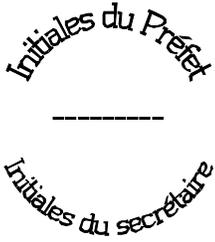
Attendu que la MRC de Lotbinière offre les services de transport collectif régional depuis 1999 et qu'elle appuie financièrement le service de transport adapté et collectif de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé son plan de développement du transport collectif en mai 2017;

Attendu qu'en 2016, 27 816 déplacements ont été effectués par ce service;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 et 49 999 déplacements;

Attendu que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Attendu que pour les services de transport, la MRC de Lotbinière prévoit contribuer en 2017 pour une somme de 30 000 \$;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 98 000 \$ en 2017;

Attendu que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 et que les états financiers viendraient les appuyer;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

- que la MRC de Lotbinière s'engage à effectuer 28 000 déplacements au cours de l'année 2017;
- que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2017 de 200 000 \$;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

160-05-2017

APPROPRIATION DU SURPLUS POUR TÉLÉPHONIE IP ET RÉAMÉNAGEMENT EN ÉVALUATION

Attendu qu'en fin 2016 un bénéfice fut généré par le surplus non utilisé de 92 300 \$ du règlement d'emprunt fermé # 226-2011 pour la modernisation en évaluation foncière;

Attendu qu'en 2016 la MRC avait financé l'achat d'un toughpad pour une nouvelle inspectrice en évaluation foncière ainsi que son salaire pour 7 mois avec une partie ce surplus non utilisé du règlement d'emprunt;

Attendu que le réaménagement du département d'évaluation et l'acquisition d'un nouveau système de téléphonie IP sont devenus nécessaires;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'approprier un maximum de 40 000 \$ du surplus libre afin de terminer le financement des projets de téléphonie IP et du réaménagement au département d'évaluation conformément au budget pour ces projets présentés au conseil des maires de mars 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

161-05-2017

COUVERTURE AMBULANCIÈRE

Attendu que le processus de renouvellement des contrats de service amorcé entre le gouvernement et les entreprises ambulancières est en cours;

Attendu que les négociations entre les entreprises ambulancières et les ambulanciers sont également en cours pour ce qui est à trait aux conditions de travail;

Attendu que des sources laissent planer des inquiétudes quant à d'éventuels impacts sur le service de couverture ambulancière sur le territoire de notre MRC;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

- que la MRC de Lotbinière exprime son inquiétude quant à d'éventuels impacts de la réduction de la couverture ambulancière sur son territoire, et de façon plus générale, en milieu rural;
- que la MRC de Lotbinière exprime son désir que soit maintenu le même niveau de services ambulanciers sur son territoire tout en optimisant le temps réponse pour la population;
- de transmettre cette résolution au Ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, au Député de Lotbinière-Frontenac, Monsieur Laurent Lessard et aux entreprises Dessercom et Ambulances Radisson.

162-05-2017

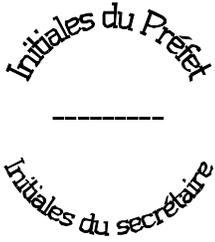
CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme			
Assemblée du conseil du 10 mai 2017			
Municipalité	Type	No. du règl.	No du certificat
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2017-626	2017-27
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	Zonage	2017-01-1	2017-28
Saint-Apollinaire	Zonage	799-2017	2017-29
Dosquet	Zonage	2016-310	2017-30

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

163-05-2017

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Liste des déboursés	
Chèques émis	151 067,75 \$
Dépôts directs faits et à faire	233 833,94 \$
Prélèvements (Paievements par Accès	99 594,82 \$
Total des paiements :	484 496,51 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	242 029,58 \$
Incluant les remises des taxes municipales et scolaires perçues:	82 761,00 \$

164-05-2017

REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet représentant de la MRC de Lotbinière et Monsieur Robert Samson à titre de substitut à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Chaudière pour 2017-2018 et 2018-2019.

165-05-2017

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SADR) DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-005 DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

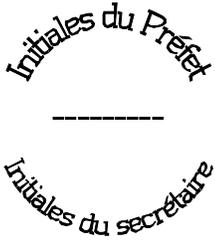
Attendu la lettre, en date du 5 mai 2017, de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, dans laquelle elle demande à la MRC de se prononcer sur la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de son projet de règlement 2017-005, et plus spécifiquement sur la conformité de l'article 8 de ce projet;

Attendu que ledit article 8 du règlement 2017-005 vise à modifier le règlement de zonage, afin d'assouplir les dispositions concernant les extensions d'utilisation du sol dérogatoires dans la zone 30-Agd;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, il s'avère que le SADR confie aux municipalités locales la gestion des usages, constructions et utilisations du sol dérogatoires;

Attendu qu'il y a lieu pour la MRC de donner suite favorablement à la demande de la municipalité;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierette Trépanier et résolu d'attester que le projet de règlement 2017-005 de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière est conforme au règlement de contrôle intérimaire (RCI), au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), ainsi qu'à son document complémentaire.

166-05-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 37.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 mai 2017

Page - 12 -